

Démarche de réception et de prise en charge des patients arrivants en ambulance dans les urgences de la région 03

Mise à jour le 23 décembre 2020

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
<p>Urgence de l'Enfant-Jésus</p>	<p>Arrêter à l'extérieur dans le stationnement près de l'urgence.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics débarquent le patient de l'ambulance.</p> <p>Un bouton est accessible à gauche des portes du garage pour les ouvrir.</p> <p>Selon le questionnaire de dépistage que les techniciens ambulanciers paramédics ont complété, ils entrent sur pied avec la civière, par l'une des deux portes d'entrée (froide ou tiède/chaude)</p> <p>Ils doivent attendre en file en plaçant la civière dans le rectangle tracé au sol et respecter la distanciation.</p> <p>Au poste de triage, un walkie-talkie est à la disposition des techniciens ambulanciers paramédics pour annoncer l'arrivée du patient.</p> <p>C'est avec le même walkie-talkie que le technicien ambulancier paramédic pourra faire l'inscription avec l'agente administrative. Lorsque terminé, il doit faire le nettoyage de l'appareil avec une lingette désinfectante laissée à la disposition sur la table dans le garage</p> <p>Une infirmière viendra faire le triage du patient dans le garage de l'urgence.</p> <p>Une fois le triage complété, une civière sera assignée aux techniciens ambulanciers paramédics et ils pourront aller reconduire le patient.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage.</p> <p>Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière, par l'une des deux portes d'entrée (froide ou tiède/chaude). Selon le questionnaire qu'ils ont effectué.</p> <p>Ils suivent la trajectoire d'urgence réservée par des pointillés au sol.</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p> <p>L'infirmière du triage accompagnera les techniciens ambulanciers paramédics jusqu'à la bonne zone de réanimation.</p> <p><u>Entre 6h30 et 22h30, accès via l'entrée principale de l'hôpital. Avant l'arrivée, contacter l'unité de soins où le patient est attendu (418 525-4444 et faire le zéro et demander à la téléphoniste de vous transférer au poste du personnel infirmier de l'unité concernée).</u></p> <p><u>Entre 22h30 et 6h30, accès via l'urgence. Avant l'arrivée, contacter l'unité de soins où le patient est attendu (418 525-4444 et faire le zéro et demander à la téléphoniste de vous transférer au poste du personnel infirmier de l'unité concernée).</u></p> <p>Emprunter la trajectoire chaude (voir document : HEJ_trajectoires_hospit-Version-9-octobre-2020.pdf)</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
	<p>Si aucune civière n'est disponible à la fin du triage, les techniciens ambulanciers paramédics s'installeront dans une aire d'attente indiquée au sol à cette fin jusqu'à ce que l'infirmière du triage revienne leur assigner une civière.</p> <p>Il importe de garder le corridor pointillé au sol libre celui-ci est prévu pour l'arrivée de cas instable annoncé par le biais du système RENIR en 10-10.</p> <p>Une fois le patient installé à sa civière, les techniciens ambulanciers paramédics peuvent ressortir par la trajectoire de sortie dans le garage des ambulances en prenant soin de respecter les principes de PCI. Prendre note qu'une aire de nettoyage des civières fut attribuée pour les techniciens ambulanciers paramédics.</p>	<p>S'assurer de respecter la distanciation de 2 mètres avec toute personne qui circule à l'intérieur du trajet emprunté et de désinfecter tout ce qui est touché (boutons ascenseur, portes, etc.) avec une lingette de peroxyde d'hydrogène.</p>
<p>Urgence de St-François D'Assise</p>	<p>Entrer via la rue Leclerc et stationner devant la porte ou l'espace réservé dans le stationnement.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics débarquent le patient de l'ambulance.</p> <p>Un bouton est accessible à gauche de la porte du garage de droite pour ouvrir les portes.</p> <p>Une sonnette est automatiquement déclenchée lors du passage par la grande porte de garage.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics entrent sur pied dans le garage et se dirigent dans la bonne trajectoire (tiède chaud ou froid) selon le questionnaire de dépistage qu'ils auront eux-mêmes complété.</p> <p>Ils doivent attendre en file à une distance de 2 mètres (des rectangles sont au sol pour identifier les zones d'attente).</p> <p>Une infirmière fera le prétriage et le triage du patient à l'endroit dédié dans le garage de l'urgence. Un seul paramédic se présente pour le triage en respectant le 2 mètres avec l'infirmière. Le patient demeure dans la zone d'attente.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage.</p> <p>Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage vers la trajectoire « urgence et patients instables.</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p> <p>L'infirmière du triage accompagnera les techniciens ambulanciers paramédics jusqu'à la bonne zone de réanimation.</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
	<p>Une fois le triage complété, une civière sera assignée aux techniciens ambulanciers paramédics et ils pourront aller le reconduire.</p> <p>Si aucune civière n'est disponible, ils demeurent dans le garage dans la même zone d'attente jusqu'à l'obtention d'une civière.</p> <p>Une fois le patient installé à sa civière, les techniciens ambulanciers paramédics peuvent ressortir par la trajectoire de sortie (porte de droite) dans le garage des ambulances. Ils peuvent aussi y faire le nettoyage de leurs équipements.</p>	
<p>Urgence de Saint-Sacrement</p>	<p>Arrêter à l'extérieur dans le stationnement réservé aux ambulances près de la porte d'entrée du garage.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics débarquent le patient de l'ambulance.</p> <p>Un bouton est accessible à droite des portes du garage pour ouvrir les portes.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics entrent sur pied dans le garage et se dirigent dans la bonne trajectoire (tiède chaud ou froid) selon le questionnaire de dépistage qu'ils auront eux-mêmes complété.</p> <p>Ils doivent attendre en file en plaçant la civière dans le rectangle tracé au sol.</p> <p>Au besoin, ils avisent de leur présence à l'aide du téléphone à l'entrée de l'urgence dans le garage.</p> <p>Une infirmière fera le triage du patient à l'endroit dédié à cet effet à l'intérieur du garage.</p> <p>Une fois le triage complété, une civière sera assignée aux techniciens ambulanciers paramédics et ils pourront aller le reconduire le patient.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage.</p> <p>Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage vers la trajectoire « urgence et patients instables ».</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p> <p>L'infirmière du triage des ambulances accompagnera les techniciens ambulanciers paramédics jusqu'à la bonne zone de réanimation.</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
	<p>Une fois le patient installé à sa civière, les techniciens ambulanciers paramédics peuvent ressortir par la trajectoire de sortie dans le garage des ambulances pour se diriger à la station de désinfection.</p>	
<p>Urgence du CHUL</p>	<p>Arrêter à l'extérieur dans le stationnement près de l'urgence.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics débarquent le patient de l'ambulance.</p> <p>Ils avisent de leur présence à l'aide de la sonnette près de la porte d'entrée piétonnière située à gauche du garage (code de la porte 1991).</p> <p>Ils entrent sur pied dans le garage en passant par l'abri temporaire d'hiver et se dirigent dans la bonne trajectoire (froide ou tiède/chaude) selon le questionnaire de dépistage qu'ils auront eux-mêmes complété.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics doivent attendre en file à une distance de 2 mètres (des rectangles sont au sol pour identifier les zones d'attente).</p> <p>Une infirmière fera le triage du patient à l'endroit dédié à cet effet à l'intérieur du garage.</p> <p>Une fois le triage complété, une civière sera assignée aux techniciens ambulanciers paramédics et ils pourront aller le reconduire.</p> <p>Lorsque le patient est installé à sa civière, les techniciens ambulanciers paramédics se dirigent vers la station de désinfection qui est dans la salle de décontamination du garage des ambulances, en prenant soin de respecter les principes de PCI.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage.</p> <p>Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage vers la trajectoire « patiente instable » selon le questionnaire qu'ils ont effectué.</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p> <p>L'infirmière du triage des ambulances accompagnera les techniciens ambulanciers paramédics jusqu'à la bonne zone de réanimation.</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
<p>Urgence de l'Hôtel-Dieu de Québec</p>	<p>Arrêter à l'extérieur dans le stationnement près de l'urgence.</p> <p>Les techniciens ambulanciers paramédics débarquent le patient de l'ambulance.</p> <p>Ils avisent de leur présence à l'aide de la sonnette à droite de la porte du garage.</p> <p>Ils entrent sur pied dans le garage dans la trajectoire d'entrée « régulière » et ils attendent en file à une distance de 2 mètres.</p> <p>Quand leurs tours sont venus, ils informent l'infirmière du résultat du questionnaire de dépistage qu'ils auront eux-mêmes complété.</p> <p>Une infirmière fera le triage du patient à l'endroit dédié à cet effet à l'intérieur du garage.</p> <p>Une fois le triage complété, une civière sera assignée aux techniciens ambulanciers paramédics et ils pourront aller le reconduire.</p> <p>Si aucune civière n'est disponible, ils demeurent dans le garage dans la même zone d'attente 1 ou 2 jusqu'à l'obtention d'une civière.</p> <p>Une fois le patient installé à sa civière les techniciens ambulanciers paramédics peuvent ressortir par la trajectoire de sortie dans le garage des ambulances pour se diriger à la station de désinfection.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage. Ils avisent de leur présence à l'aide de la sonnette à droite de la porte du garage.</p> <p>Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage vers la trajectoire d'entrée « patient instable ».</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p> <p>L'infirmière du triage des ambulances accompagnera les techniciens ambulanciers paramédics jusqu'à la bonne zone de réanimation.</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
<p>Urgence de l'IUCPQ</p>	<p>Ambulance reste à l'extérieur du garage.</p> <p>Stationner à l'extérieur dans le stationnement près du garage de l'urgence (à l'arrière).</p> <p>Un bouton est accessible à droite de la porte du garage à l'intérieur de l'abri situé à l'arrière du garage.</p> <p>Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage en respectant la trajectoire froide ou chaude/tiède. (répondre au questionnaire affiché à l'entrée)</p> <p>L'infirmière au poste de triage dédié fera le triage du patient à l'intérieur du garage en présence de l'utilisateur.</p> <p>Une fois le triage complété, une civière sera assignée aux techniciens ambulanciers/ paramédics et ils pourront aller reconduire l'utilisateur à l'urgence. (Trajectoire froide ET chaude)</p> <p>Une fois l'utilisateur installé à sa civière, les techniciens ambulanciers paramédics doivent ressortir dans le garage des ambulances et se rendre directement dans l'aire de décontamination en évitant de toucher les surfaces. (Coordonner la sortie en collaboration avec l'infirmière du triage afin d'éviter un contact avec un autre usager)</p> <p>Les patients devant se rendre aux soins intensifs seront toujours pris en charge dans le garage des ambulances et l'infirmière du triage vous indiquera la marche à suivre.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage (derrière). Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage en respectant la trajectoire froide ou chaude/tiède. (répondre au questionnaire affiché à l'entrée) dans le doute, prendre la trajectoire chaude/tiède.</p> <p>L'infirmière du triage des ambulances doit évaluer le risque COVID-19 et elle dirigera ensuite les techniciens ambulanciers paramédics à l'aire de prise en charge appropriée.</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
<p>Urgence de Baie-St-Paul, La Malbaie</p>	<p>L'ambulance recule dans le garage jusqu'au repère visuel (2 mètres du mur nouvellement installé).</p> <p>Un technicien ambulancier paramédic entre dans l'urgence pour rencontrer une infirmière qui fait le questionnaire COVID.</p> <p>Selon le prétriage, si un patient est jugé vert, les techniciens ambulanciers paramédics iront l'installer dans la zone froide.</p> <p>Si le patient est suspecté ou jaune, le personnel de l'urgence viendra chercher le patient avec leur civière pour faire le transfert du patient dans la zone de décontamination.</p>	
<p>Urgence de Sainte-Anne-de-Beaupré</p>	<p>Ambulance reste à l'extérieur du garage.</p> <p>Un technicien ambulancier paramédic entre dans l'urgence pour rencontrer une infirmière qui fait le questionnaire COVID dans l'aire désignée.</p> <p>Selon le prétriage, si un patient est jugé vert, les techniciens ambulanciers paramédics entreront le patient et l'installeront dans la zone verte.</p> <p>Si le patient est suspecté ou jaune/rouge, le personnel de l'urgence ira chercher le patient avec leur civière pour faire le transfert du patient dans le garage.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage. Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage.</p> <p>L'infirmière accompagnera les techniciens ambulanciers paramédics jusqu'à la zone de réanimation.</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)

Urgences	Détail des étapes	Particularités pour les cas instables ou transfert interétablissements vers un centre désigné COVID (en l'absence de particularités, ne rien indiquer dans cette colonne)
<p>Urgence de Hôpital régional de Portneuf et de St-Marc-des-Carières</p>	<p>Ambulance reste à l'extérieur du garage.</p> <p>Le conducteur du véhicule ambulancier entre dans l'urgence pour rencontrer une infirmière qui fait le questionnaire COVID.</p> <p>Selon le prétriage, si un patient est jugé vert, les techniciens ambulanciers paramédics vont entrer le patient et l'installer dans la zone verte.</p> <p>Si le patient est suspecté ou jaune, le personnel de l'urgence ira chercher le patient avec leur civière pour faire le transfert du patient dans le garage.</p>	<p>Si un cas est instable ou un ACR, faire un préavis (10-10).</p> <p>L'ambulance se stationne à l'extérieur du garage. Les deux techniciens ambulanciers paramédics se dirigent sur pieds avec la civière dans le garage.</p> <p>L'infirmière accompagnera les techniciens ambulanciers paramédics jusqu'à la zone de réanimation.</p> <p>*En cas de doute ou sans histoire, le patient doit être considéré comme suspecté.</p>

*Aucune ambulance n'est permise dans les garages des urgences

*Les techniciens ambulanciers paramédics ont l'autorisation de circuler dans l'urgence pour aller à la salle de bain (SEULEMENT CELLE QUI EST IDENTIFIÉE ET LEUR EST DÉDIÉE)